Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260323-03032026_1-DE

PONTRIEUX

Département des Côtes d'Armor

VILLE de PONTRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 20 Mars 2026 à** 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Anthony LE GOAZIOU.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

ETAIENT PRESENTS : LE GOAZIOU Anthony, PICHOT Pierre, COSQUER Parick, IZEM Zora, PERSON Béatrice, HERVE Inès, HOLLEY Fabrice, LESNE Jean-Luc, LEPETZ Sébastien, LEDUC Marie, VILLECROZE Philippe, CAPMARTY Ivan, CHEVRIER Marie-Hélène

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: DRONNE Anne a donné pouvoir à IZEM Zora, PICARD Marie a donné pouvoir LEPETZ Sébastien

Secrétaire de Séance : HERVE Inès

Assistait également à la réunion :Angélique LACHE, Directrice Générale des Services

Date d'envoi des convocations : 16 Mars 2026

*****

DELIBERATION N°03/03/2026_ ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Le Maire nouvellement élu, Anthony LE GOAZIOU

Vu l'article L.2122-7-2 Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260323-03032026_1-DE

Vu la délibération n° 02/03/2026 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection des adjoints.
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'élire la liste des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Liste 1 présentée par M. Pierre PICHOT :
- M. Pierre PICHOT
- Mme Zora IZEM
- M. Fabrice HOLLEY
- Mme Inès HERVE

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 3

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 12

Majorité absolue des suffrages exprimés : 7

Ont obtenu :
- liste 1 : 12 voix

Sont élus Adjoints au Maire : M. Pierre PICHOT, Mme Zora IZEM, M. Fabrice HOLLEY, Mme Inès HERVE

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anthony LE GOAZIOU